



CONSEIL MUNICIPAL PROCES VERBAL

5 JUIN 2026



VILLAGES ÉTAPES
FAITES UNE PAUSE D'ÉTÉ ET D'HIVER



L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-huit mai, s'est réuni en Salle du Conseil Municipal à la Mairie de Merdrignac, en séance publique, sous la présidence de Isabelle GORÉ CHAPEL, Maire de Merdrignac.

Étaient présents : GORÉ CHAPEL Isabelle, Maire, PIÉTO Nathalie, Maire Déléguée, LAUNAY Magalie, HENRY Fabrice, BIGOT Helen, RECOURSÉ Christophe, BOUCHET Lydia, MALARD Jean-Paul, COCHON Christelle Adjoint, GUYOMARD André, MASSOUTIER Frédéric, LE PARC Yann, LE COZ Caroline, FORGEARD Vincent, NOGUES Fabienne, LE COLLINET Ludovic, CHAUVIN Celina, PIN Ludovic, BARBEDETTE Audrey, POILVERT Cédric, DAUNAY Dominique, LE GALL Isabelle, GALLET-GUERIN Manon, MARETHEUX Jean-Louis,

Etaient absents :

Guillaume JAMET
Elvina SOQUET
Pascal BAZIN

Procuration :

Guillaume JAMET donne pouvoir à Jean-Paul MALARD
Elvina SOQUET donne pouvoir à Christelle COCHON
Pascal BAZIN donne pouvoir à Isabelle LE GALL

Configuration de début de séance

Nombre de conseillers municipaux en exercice	27
Nombre de conseillers municipaux présents	24
Nombres de conseillers municipaux votants	27

Avant l'ouverture de la séance, Madame le Maire tient à exprimer ses plus sincères condoléances à Monsieur Dominique DAUNAY à la suite du décès de son père, Maxime DAUNAY.

Dominique DAUNAY remercie les personnes lui ayant adressé des messages de condoléances.

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- **Procès-verbal du Conseil d'installation du 29 avril 2026 :**

Madame le Maire fait part d'un courrier de demande de révision du Procès-Verbal du dernier Conseil Municipal reçu le 19 mai de la part de Mesdames et Messieurs Pascal BAZIN, Manon GALLET-GUÉRIN, Isabelle LE GALL et Cédric POILVERT.

L'ensemble des corrections demandées sont acceptées, à l'exception de la dernière remarque indiquant que Madame le Maire aurait répondu sur un ton condescendant. En aucun cas, Mme le Maire ne s'est exprimé sur un ton condescendant.

Madame Isabelle LE GALL regrette la publication du procès-verbal sans relecture ni approbation préalable. Elle précise que la rédaction des propos, en l'état, pouvait laisser apparaître une forme de victimisation qui ne correspondait aucunement à l'objectif recherché.

En conclusion, Madame le Maire prend acte de cette maladresse et indique qu'une telle situation ne se reproduira pas. Elle propose qu'à l'avenir, lors du prochain conseil municipal, un relecteur soit désigné au sein de chacun des groupes d'opposition afin d'éviter ce type de difficulté.

Le PV du 29 avril est soumis au vote.

VOTE :			
POUR : 27	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

- Désignation du secrétaire de séance : Nathalie PIÉTO
- Appel et vérification du quorum : quorum atteint
- Modification de l'ordre du jour : Néant

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Madame le Maire, présente les informations réglementaires :

- *Art'telier* (Saint-Méen-le-Grand): Acquisition d'une sculpture de cerf en acier oxydé pour un montant de 4550€TTC.
- Julie Landais : devis relatif à la création de la charte graphique de la commune pour 2 400 € TTC
- Julie Landais : devis relatif à la modification du logo de la commune pour 840 € TTC
- GINGER : devis relatif aux analyses amiante/HAP programme voirie 2026 pour 1 050 € TTC
- IKEA : commande de 2 tables pliantes médiathèque pour 128.97 € TTC
- JPG : commande de 2 tables médiathèque pour 1 048.68 € TTC
- POLYTRANS : devis lecteur de puces pour 189 € TTC
- BRICO DEPOT : fourniture de faux claire voie et meuble vasque mitigeur local 18 rue Dr Moisan pour 688.66 € TTC
- SODIME : matériel de motricité et jeux pédagogiques groupe scolaire pour 1 099.99 € TTC
- Orange : téléphone portable poste ASVP pour 95.88 € TTC
- CIEL : prestation d'un spectacle pyrotechnique le 13.07 pour 6000€ TTC suivant les conditions tarifaires du contrat de 3 ans, arrivant à échéance cette année ; prestation spectacle pyrotechnique le 15.08 pour 4300€ TTC hors contrat.

Madame le Maire souhaite apporter des précisions concernant l'acquisition de la sculpture représentant un cerf, récemment installée à Saint-Launeuc, dont le devis a été validé par la commune. Madame GORE CHAPEL indique qu'il s'agit d'une œuvre destinée à mettre en valeur la présence de la plus importante population de cervidés de Bretagne sur le territoire et à rappeler l'identité naturelle et forestière de la commune.

Madame Nathalie PIÉTO, maire déléguée de Saint-Launeuc, précise que cette acquisition s'inscrit dans le cadre de la démarche de maintien de la quatrième fleur du label « Villes et Villages Fleuris ». Elle rappelle à cet égard que le passage du jury est prévu le 21 juillet prochain.

Monsieur Cédric POILVERT souhaite obtenir des précisions concernant le spectacle pyrotechnique mentionné dans les décisions. Il s'interroge notamment sur les raisons ayant conduit à la programmation de deux feux d'artifices. Il regrette par ailleurs que les éléments relatifs à l'organisation de la manifestation du 15 août semblent déjà validés alors que le conseil municipal n'en avait pas été informé en amont.

Madame Isabelle GORE CHAPEL, Maire, explique qu'il était impératif de valider le devis afin de réserver la date du 15 août auprès du prestataire retenu. Elle précise que la municipalité

souhaitait qu'une association locale porte l'événement et que cette mission sera assurée par les Jeunes Agriculteurs.

Monsieur Cédric POILVERT indique prendre acte de ces explications, tout en soulignant qu'elles ne répondent pas pleinement à son interrogation concernant l'origine et le cadre de cette initiative.

Madame Christelle COCHON, adjointe, précise qu'il a été constaté que de nombreuses familles ne partaient pas en vacances durant le mois d'août. Cette manifestation a donc été envisagée afin de leur proposer un moment de convivialité et d'animation pendant la période estivale.

Monsieur Dominique DAUNAY demande des précisions concernant le choix de la date retenue pour l'organisation de la manifestation.

Madame le Maire indique que cette date a été choisie en raison de son caractère férié sans aucun lien avec la fête de l'Assomption.

Madame Manon GALLET-GUÉRIN fait part de son regret de ne pas avoir été informée de la signature du devis relatif à la création de la charte graphique. En sa qualité de graphiste professionnelle, elle estime qu'un échange préalable aurait pu être utile dans le cadre de ce projet.

Madame Isabelle GORE CHAPEL précise qu'il s'agit d'un projet engagé depuis plusieurs mois. Elle rappelle que la commune ne dispose actuellement d'aucune charte graphique et qu'il est donc nécessaire d'en créer une afin d'harmoniser son identité visuelle et ses supports de communication.

AFFAIRES GENERALES

1. Informations et actualités – Loudéac Communauté

Rapporteur : Isabelle GORE-CHAPEL

Madame Le maire présente les prochaines dates de réunions de Loudéac Communauté.

16 juin	Commission Habitat, Urbanisme et Aménagement du territoire	18h
16 juin	Commission Sport Loisirs et Equipements sportifs	18h
17 juin	Commission Communication, Attractivité et Promotion du territoire	18h30
17 juin	Commission Gestion, Prévention et Valorisation des Déchets	13h30 à 19h30
18 juin	Commission Agriculture, Environnement et Transition énergétique et écologique	14h15
22 juin	Commission Culture et Vie Associative	17h15
23 juin	Conseil d'exploitation « Régie assainissement »	17h

23 juin	Commission Eau, Assainissement et Gestion de la Ressource	18h
29 juin	Commission Développement Economique et Emploi	18h
2 juillet	Commission Action Sociale, Santé et Solidarités	18h
7 juillet	Bureau et conseil communautaire	17h et 19h

- Séminaire des élus - Loudéac Communauté

Madame le Maire présente le séminaire qui s'est récemment tenu. Elle précise qu'une seconde session sera organisée afin de permettre aux élus de découvrir d'autres secteurs du territoire et d'en approfondir la connaissance.

SÉMINAIRE DES ÉLUS

Programme

Jeudi 28 mai

8 h 15	Café d'accueil au vélodrome - présentation du site
8 h 45	Départ du vélodrome
	Visite du territoire
12 h 30	Repas au Restaurant de la Vallée à Saint-Gilles-Vieux-Marché
	Visite du territoire
18 h 30	Retour au Vélodrome

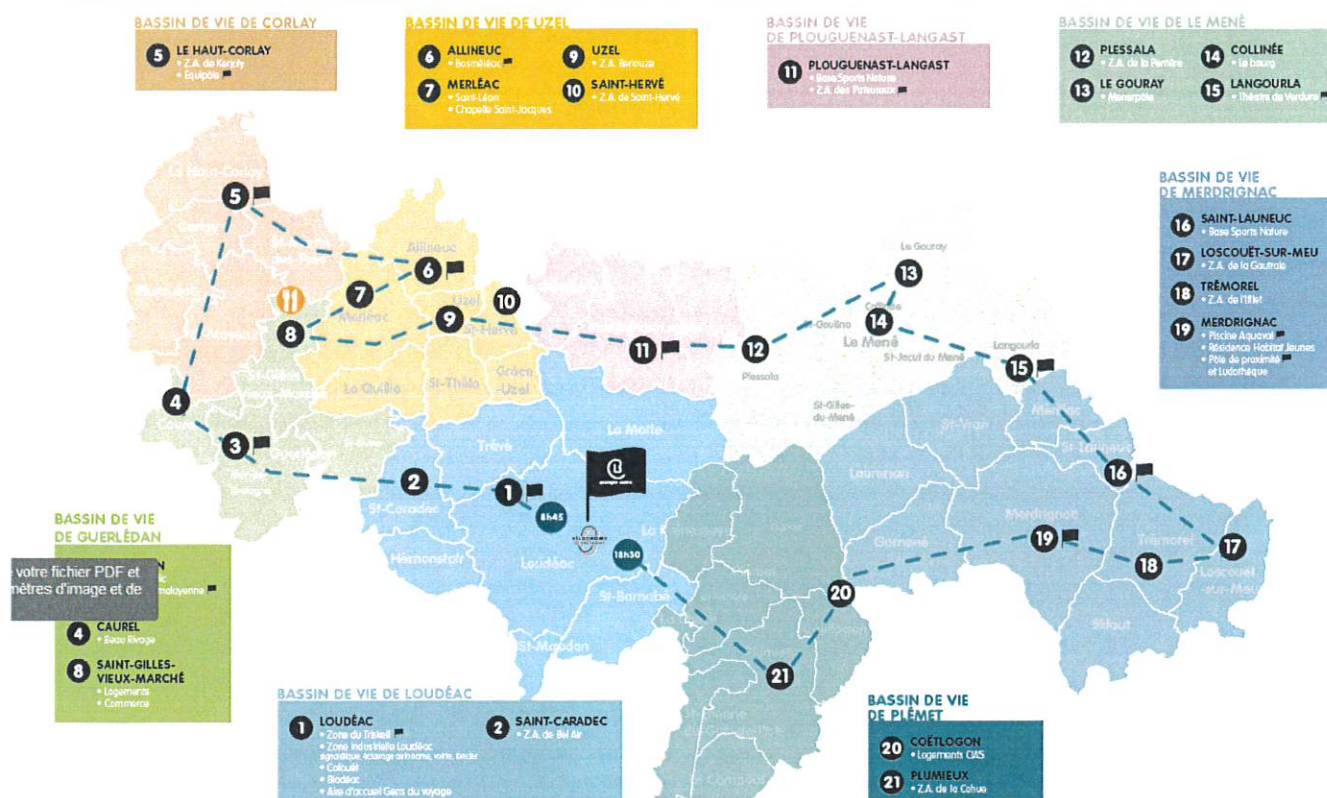
Vendredi 29 mai

8 h 30 – 9 h	Café d'accueil au Village Club Miléade à Guerlédan-Mûr-de-Bretagne
	• Présentation du territoire : projet de territoire, pacte de gouvernance • Présentation du rapport d'activités 2025 • Echange sur le pacte financier et fiscal
12 h 45	Repas
14 h	Échanges sur la compétence eau potable, le PLUi et le ZAN
18 h	Pot de clôture



RANDO «À LA DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE»

Vendredi 29 mai 2026



2. Commission d'appel d'offres – Composition

Isabelle CORE-CHAPEL, présidente de séance, indique que La Commission d'Appel d'Offres (CAO) est l'instance chargée d'examiner les candidatures et les offres présentées dans le cadre des procédures formalisées de marchés publics passées par les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Elle intervient notamment pour :

- ouvrir les plis contenant les candidatures et les offres ;
- analyser les candidatures au regard des capacités des entreprises ;
- émettre un avis sur l'analyse des offres réalisée par les services ;
- attribuer les marchés publics relevant de sa compétence ;
- déclarer, le cas échéant, une procédure sans suite ou infructueuse ;
- garantir le respect des principes fondamentaux de la commande publique : liberté d'accès à la commande publique, égalité de traitement des candidats et transparence des procédures.

La Commission d'Appel d'Offres constitue ainsi une garantie de transparence, de collégialité et de sécurité juridique dans les procédures de passation des marchés publics de la collectivité.

Pour les collectivités territoriales, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) intervient principalement pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée, c'est-à-dire lorsque les seuils européens sont atteints.

Depuis le 1er janvier 2026, les seuils applicables sont les suivants :

- **216 000 € HT** pour les marchés de fournitures et de services des collectivités territoriales ;
- **5 404 000 € HT** pour les marchés de travaux.

En dessous de ces seuils, les marchés sont généralement passés selon une procédure adaptée (MAPA), pour laquelle la CAO n'a pas compétence obligatoire, sauf disposition interne contraire de la collectivité.

La Commission est composée :

- du Maire, président ;
- de trois membres titulaires ;
- de trois membres suppléants.

Le Conseil Municipal :

- **Procède** à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres ;
- **Précise** que l'élection se déroule au scrutin de liste à la représentation proportionnelle ;
- **Prend acte** des listes déposées.

Liste proposée :

Président Isabelle GORÉ CHAPEL	
MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Nathalie PIÉTO	Magalie LAUNAY
Fabrice HENRY	Ludovic PIN
Dominique DAUNAY	Jean-Louis MARETHEUX

VOTE :			
POUR : 27	CONTRE :	Abstention :	NPPP :

3. Commission de Communale des Impôts Directs – Composition

Madame le Maire, Isabelle GORE-CHAPEL, rappelle que L'article 1650 du Code général des impôts prévoit l'institution dans chaque commune d'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Cette commission est composée :

- du Maire ou de son représentant, président de la commission ;
- de commissaires titulaires et suppléants désignés par la Direction départementale des finances publiques (DDFIP) parmi une liste de contribuables proposée par le Conseil municipal.

Le nombre de commissaires est fixé selon la population de la commune. Concernant Merdrignac, il s'agit de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants, soit 16 personnes. Une liste du double de personnes doit être proposée.

TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	ADRESSE 2	CP	VILLE	IMPOSITION DIRECTE LOCALE
Monsieur	COMMUNIER	Aurélien	4 La Beaucheriais		22230	MERDRIGNAC	Taxe foncière
Monsieur	DUDOUE	Patrick	8 Le Pont Hervard		22230	MERDRIGNAC	Cotisation foncière des entreprises
Monsieur	FORGEARD	Vincent	3 Landrouët		22230	MERDRIGNAC	Taxe foncière
Madame	LE COZ	Caroline	11 Launay Belot		22230	MERDRIGNAC	Taxe foncière
Monsieur	HENRY	Fabrice	Launay Trébrède		22230	MERDRIGNAC	Taxe foncière
Monsieur	FRESNE	Jean-Marc	4 La Tiolais	SAINT LAUNEUC	22230	MERDRIGNAC	Taxe foncière
Madame	CHERIAUX	Murielle	20 rue de la Chevalerie		22230	MERDRIGNAC	Cotisation foncière des entreprises
Madame	TANGUY	Myriam	5 rue des Ajoncs d'Or		22230	MERDRIGNAC	Taxe foncière
Monsieur	DAUNAY	Dominique	7 Rue du Gal de Gaulle		22230	MERDRIGNAC	Taxe foncière
Monsieur	JAMET	André	1 Le Chêne Creux		22230	MERDRIGNAC	Cotisation foncière des entreprises
Madame	LE PECHEUR	Maryse	4 La Cariais		22230	MERDRIGNAC	Taxe foncière
Madame	GABOREL	Jocelyne	105 La Rouarie		22230	MERDRIGNAC	Taxe foncière
Monsieur	CHAUVEL	Gilles	1 Le Pont des Forges		22230	MERDRIGNAC	Taxe foncière
Monsieur	RECOURSE	Michel	2 La Ville Cocatrie		22230	MERDRIGNAC	Taxe foncière
Madame	LE PARC	Marie-Hélène	8 Les Petites Forges		22230	MERDRIGNAC	Cotisation foncière des entreprises
Madame	LEBAS	Maryse	16 Chemin des Dames		22230	MERDRIGNAC	Taxe foncière

Monsieur	CHARTIER	Georges	7 Le Houssa		22230	MERDRIGNAC	Cotisation foncière des entreprises
Madame	ROSSIGNOL	Marie-Louise	3 La Ville es Brets		22230	MERDRIGNAC	Taxe foncière
Monsieur	DUDOUE	Claude	Rue Robert Schuman		22230	MERDRIGNAC	Cotisation foncière des entreprises
Madame	LAUNAY	Magalie			22230	MERDRIGNAC	Taxe foncière
Monsieur	MALARD	Jean-Paul			22230	MERDRIGNAC	Taxe foncière
Madame	COCHON	Christelle			22230	MERDRIGNAC	Taxe foncière
Monsieur	RECOURSE	Christophe			22230	MERDRIGNAC	Taxe foncière
Madame	BARBEDETTE	Audrey		SAINT-LAUNEUC	22230	MERDRIGNAC	Taxe foncière
Monsieur	PIN	Ludovic			22230	MERDRIGNAC	Taxe foncière
Madame	LE GALL	Isabelle			22230	MERDRIGNAC	Taxe foncière
Monsieur	MASSOUTIER	Frédéric			22230	MERDRIGNAC	Taxe foncière
Madame	GALLET GUERIN	Manon			22230	MERDRIGNAC	Taxe foncière
Monsieur	MARETHEUX	Jean-Louis		SAINT-LAUNEUC	22230	MERDRIGNAC	Taxe foncière
Madame	PIETO	Nathalie		SAINT-LAUNEUC	22230	MERDRIGNAC	Taxe foncière
Monsieur	GUOYWARD	André		SAINT-LAUNEUC	22230	MERDRIGNAC	Taxe foncière
Madame	SOQUET	Elvina				MERDRIGNAC	Taxe foncière

Le Conseil municipal :

- **Propose** la liste des contribuables ci-annexée en vue de la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs ;
- **Autorise** Madame le Maire à transmettre cette liste à la Direction départementale des finances publiques.

VOTE :			
POUR : 27	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

4. Étude et prospection relatives à des opérations d'acquisition et de cession de biens

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal de plusieurs dossiers relevant du domaine de l'urbanisme et du patrimoine communal, relatifs à des opérations d'acquisition et de cession de biens immobiliers.

Les dossiers présentés concernent :

- une étude d'acquisition portant sur la propriété dite « PERROTTE » ;
- une étude estimatif d'un bien communal dénommé « Maison de la Héronière ».
- une étude estimatif de l'ancienne maison de la presse
- une étude estimatif du bâtiment de Bio3G

Ces dossiers font actuellement l'objet d'une phase d'étude et de prospection afin d'évaluer les enjeux fonciers, patrimoniaux et financiers associés.

Madame Magalie LAUNAY présente l'ensemble des dossiers concernés. Elle souligne qu'il s'agit d'opportunités intéressantes pour le développement de la commune, notamment en matière de création d'accès, de logements ou encore d'espaces de réunion. Elle indique que le bien PEROTTE a été visité et qu'il pourrait permettre la réalisation de plusieurs logements répartis sur différents niveaux.

Madame le Maire précise qu'il conviendra désormais de solliciter des estimations afin de pouvoir approfondir l'étude de ces différents projets.

Monsieur Dominique DAUNAY demande quel est le prix actuellement demandé pour la propriété PEROTTE.

Madame le Maire répond que ce bien est actuellement proposé à la vente au prix de 137 000 euros. Elle poursuit d'ailleurs en évoquant la maison anciennement occupée par l'association « Les Mains de Demain », bien communal. Elle indique qu'une réflexion doit être menée afin de déterminer s'il est préférable que la commune réalise elle-même des aménagements dans ce bâtiment ou qu'elle envisage sa revente.

Madame le Maire suggère également qu'il pourrait être pertinent, dans la continuité des études en cours, de s'interroger sur l'opportunité d'acquérir le bâtiment de l'ancienne imprimerie et la partie du bâtiment BIO3G jouxtant la crêperie. Ces acquisitions

permettraient de créer une continuité foncière avec la crêperie, déjà propriété de la commune.

Concernant cette dernière, elle précise qu'un certificat d'urbanisme est actuellement en cours d'instruction en vue d'une division du bien en trois lots.

Enfin, Madame le Maire rappelle que, dans le cadre de la campagne électorale, avait été évoquée la création d'un espace destiné notamment aux assistants maternels ainsi que de salles pouvant accueillir différentes activités. Elle estime que ces perspectives devront être étudiées. Par conséquent, Madame le Maire interroge l'assemblée quant à la possibilité de solliciter les domaines pour des estimations de ce projet.

Madame Isabelle LE GALL estime que la réflexion engagée intervient prématurément et considère que « la charrue est mise avant les bœufs ». Selon elle, aucune opportunité ne justifie une décision précipitée à ce stade. Elle rappelle que la crêperie est propriété de la commune depuis plusieurs années et que les biens Bio 3G ainsi que l'ancienne imprimerie Le Maire sont en vente depuis un certain temps et devraient vraisemblablement le rester encore dans les prochains mois. Elle souligne la nécessité de faire preuve de prudence au regard de l'importance des investissements envisagés et estime qu'il convient, avant toute démarche, de définir des objectifs clairs. Elle interroge ainsi l'exécutif municipal sur sa vision et les projets qu'il souhaite porter à travers ces éventuelles acquisitions car à ce stade ils ne sont pas connus.

Madame Isabelle GORE CHAPEL, Maire, répond que plusieurs pistes avaient été évoquées lors de la campagne électorale, notamment la création d'espaces destinés aux assistantes maternelles, de salles pouvant accueillir différentes activités ou encore la réalisation de logements. Elle précise que ces orientations restent à l'état de réflexion et qu'il apparaît nécessaire, dans un premier temps, de disposer d'éléments chiffrés afin d'éclairer les choix à venir. Elle ajoute que chacun est naturellement libre de partager ou non ces orientations.

Monsieur Dominique DAUNAY souligne qu'il souhaite retenir de ces échanges que l'ensemble des projets évoqués fera l'objet d'un examen et de discussions préalables en commission avant toute décision éventuelle.

FINANCES

5. Subventions aux associations

Fabrice HENRY, adjoint aux finances, présente les tableaux suivants :

- Tableau subventions communales 2026
- Tableau de subventions extérieures 2026

Il est proposé que les subventions 2026 soient attribuées en fonction des subventions et critères 2025. Le dossier de subventions sera revu en 2027.

Monsieur Frédéric MASSOUTIER, délégué aux sports, souhaite porter à la connaissance du conseil municipal deux informations :

- Le CSM Cyclo, qui n'a jusqu'à présent jamais sollicité de subvention communale, envisage de déposer une demande.
- Une nouvelle association de beach-volley est actuellement en cours de création sur la commune.

Madame Isabelle GORE CHAPEL, Maire, précise qu'aucune nouvelle demande de subvention ne pourra être prise en compte au titre de l'exercice en cours. Les demandes qui seraient désormais déposées seront examinées dans le cadre de la campagne d'attribution des subventions de l'année 2027.

Cédric POILVERT s'interroge sur une reconduction équivalente.

Fabrice HENRY, adjoint, précise que les critères d'attribution de subventions fixés cette année sont conservés et qu'il s'agit simplement d'adapter les subventions 2026. Une marge de 2000€ a été prévue au budget général.

Madame Le Gall précise que, de manière générale, l'ensemble des sujets présentés lors de la séance, y compris celui-ci, lui semble insuffisamment travaillé en commission. Elle estime que le conseil municipal est mis devant des décisions présentées comme abouties, sans concertation préalable suffisante.

- Le Conseil Municipal est invité à :
Valide le principe de reconduction du tableau des subventions communales 2026.
- **Valide** le tableau des subventions extérieures 2026

VOTE :			
POUR : 26	CONTRE :	Abstention : 1	NPPPV :

6. Création d'un forfait - déplacement sportifs licenciés Merdrignaciens et Launeucois

Fabrice HENRY, adjoint aux finances, rappelle que depuis plusieurs années, la commune attribue une aide financière aux sportifs licenciés de Merdrignac et de Saint-Launeuc participant à des compétitions nécessitant un déplacement, à hauteur de 100 € par déplacement.

Afin de simplifier les modalités d'attribution de cette aide et de ne plus dépendre du calendrier des séances du Conseil municipal, il est proposé de mettre en place un forfait intitulé :

« Déplacement de sportifs licenciés merdrignaciens et launeucois ».

Pour bénéficier de cette participation financière, les demandeurs devront adresser une demande écrite précisant :

- la nature de la compétition ;
- le lieu et la date de l'événement ;
- le club sportif concerné ;
- les nom et prénom du sportif participant à la compétition.

Cédric POILVERT demande des précisions quant à la nature des déplacements car ils peuvent être vite nombreux en compétition régionale et regrette une nouvelle fois de découvrir tous ces sujets ce soir alors qu'il s'agit d'un travail préparatoire à faire en commission.

Monsieur Dominique DAUNAY estime que le montant en question est peu élevé et demeure similaire depuis de nombreuses années. Il évoque la possibilité de réfléchir à la mise en place d'un forfait tenant compte du lieu concerné.

Madame Isabelle GORE CHAPEL, Maire, propose de valider provisoirement cette aide et de la retravailler ensuite en commission afin de définir des critères d'attribution plus précis.

Le Conseil municipal est invité à :

- **Se prononce favorablement** sur la mise en place de ce forfait et sur les modalités d'attribution de cette aide.
- **Valide** le montant de 100€ par déplacement national.

VOTE :			
POUR : 26	CONTRE :	Abstention : 1	NPPPV :

RESSOURCES HUMAINES

7. Actualités RH

Rapporteur : Fabrice HENRY

Accueil d'une stagiaire - Atlas de la Biodiversité Communale

Madame Laura GAUTIER, étudiante en Master 2 Urbanisme, effectue actuellement un stage d'une durée de six mois au sein de la collectivité. Cette mission porte sur le travail relatif à l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC).

Recrutement en alternance - Communication

Dans le cadre du renforcement du service communication, il a été envisagé, l'année dernière, de recruter un alternant afin d'assurer une continuité dans les missions de communication de la collectivité.

Ce recrutement a également pour objectif d'apporter un appui à l'agent actuellement en charge de la communication, présent le lundi en mairie.

Une première phase de publication de l'offre d'alternance a été engagée. La période de candidature s'est clôturée à la fin du mois de mai.

Renfort des services techniques

Afin de répondre aux besoins de fonctionnement des services, deux agents vont être recrutés pour la période estivale afin de renforcer les Services Techniques.

Ouverture de postes

Dans le cadre de l'organisation des services, il est proposé l'ouverture des postes suivants :

- un poste d'agent de service technique,
- un poste d'agent de service entretien et temps méridien,

Réorganisation du service comptabilité

Un agent comptable a fait valoir ses droits à la retraite. Le poste a été pourvu par le recrutement d'un agent en interne, actuellement en poste en qualité d'agent d'accueil.

Trois entretiens ont été réalisés. Monsieur HENRY indique que Monsieur Dominique DAUNAY a participé à l'un d'entre eux. Il précise que sur le plan administratif, une seule candidate satisfaisait aux attendus en termes de statut. Le choix du candidat retenu s'est porté également au regard du profil présentant le plus d'expérience et de compétences.

Monsieur Dominique DAUNAY indique qu'il n'a participé qu'à un seul entretien et précise que le choix retenu par Monsieur HENRY et Madame GORE CHAPEL n'aurait pas été le sien.

Madame Isabelle LE GALL s'étonne, pour sa part, que Monsieur DAUNAY ait été convié à un entretien en particulier.

Mme GORE-CHAPEL précise que cette participation faisait suite à un échange intervenu lors du précédent conseil municipal, l'entretien ayant eu lieu le lendemain de celui-ci.

Par ailleurs, la responsable du service comptable est actuellement en arrêt maladie.

Afin d'assurer la continuité du service, deux recrutements temporaires ont été effectués par l'intermédiaire du Centre de Gestion des Côtes-d'Armor (CDG 22) pour les missions suivantes :

- un poste dédié aux missions de comptabilité, plus particulièrement sur le fonctionnement ;
- un poste dédié aux missions d'accueil, de cartes nationales d'identité (CNI), d'état civil et missions administratives associées.

Perspectives d'organisation des services

À terme, l'agent actuellement affecté à l'accueil et retenu sur le poste de comptabilité sera remplacé de manière permanente.

Dans cette perspective, il est envisagé la création et l'ouverture de deux postes permanents à hauteur de 20 heures hebdomadaires chacun.

8. Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : Fabrice HENRY

Tableau des effectifs en équivalent temps plein
Au 01/07/2026

FILIERE	CAT.	GRADE	EQUIVALENT TEMPS PLEIN	STATUT	DATES CONTRAT	DHS	Temps de travail	
ADMINISTRATIVE	A	Attaché	1	Contractuelle	12/06/2025 au 11/05/2028	35H	100%	
		Conseiller Socio-éducatif	1	Contractuelle	12/01/2026 au 11/01/2027	35 H	100%	
	B	Rédacteur	1	Contractuelle	10/05/2026 au 09/05/2027	35H	100%	
				1	Titulaire		35H	100%
	C			1	Titulaire		30H	85.7%
			Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	Titulaire		35H	100%
				1	Titulaire		33.33H	97%
				1	Titulaire		35H	100%
			Adjoint administratif	1	Contractuelle	02/09/2024 au 01/09/2027	35H	100%
				0.57			20H*	57%
TECHNIQUE	B		0.57			20H*	57%	
		Technicien Principal 1ère classe	1	Contractuel	08/08/2024 au 07/08/2027	35H	100%	
	C	Adjoint technique principal de 1ère classe	1	Titulaire		35H	100%	
				1	Titulaire		35H	100%
				1	Titulaire		35H	100%
				0.54	Titulaire		19H	54%
				1	Titulaire		35H	100%
				1	Titulaire		35H	100%
				0.8	Titulaire		28H	80%
		Adjoint technique principal de 2ème classe	1	Titulaire		35H	100%	
		Adjoint technique territorial	1	Titulaire		35H	100%	
				1	Titulaire		35H	100%
				1	Titulaire		35H	100%
				1	Titulaire		35H	100%
				1	Titulaire		35H*	100%
		1	Titulaire		35H*	100%		
SOCIAL	C		1			35H*	100%	
			0.5			17H30*	50%	
		ATSEM principal de 1ère classe	0.84	Titulaire		30H	85.7%	
CULTURELLE	C		0.96	Titulaire		28H	80%	
				1	Titulaire		35H	100%
		Assistant de conservation principal de 1ère classe	0.61	Titulaire		21H30	61%	
ANIMATION	C	Adjoint patrimoine principal 2ème classe	0.43	Titulaire		22H	43%	
		Adjoint animation territorial principal 1ère classe	1	Titulaire		35H	100%	
* POSTES NON POURVUS			Total (ETP) :		25.83		30.50	
							26.33	

Madame Isabelle LE GALL regrette de devoir se répéter et indique qu'elle aurait souhaité être informée en amont des différents éléments ainsi que de la modification du tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal est invité à :

Approuve les modifications apportées au tableau des effectifs

Valide le tableau des effectifs ci-dessus,

Lydia BOUCHET, sœur de Nadine GUILLAUMEL agent de la collectivité, ne prend pas part aux échanges et au vote.

VOTE :			
POUR : 22	CONTRE :	Abstention : 4	NPPPV : 1

9. Droits à la formation pour les conseillers municipaux

Fabrice HENRY, adjoint, indique que La formation des élus municipaux constitue un droit individuel permettant aux conseillers municipaux d'exercer leurs fonctions dans les meilleures conditions et de renforcer leurs connaissances dans les domaines relevant des compétences de la collectivité.

Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la commune, dans la limite d'un montant annuel prévisionnel ne pouvant être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la commune.

Les formations doivent être dispensées par des organismes agréés par le Ministère chargé des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal :

- **Fixe** les orientations de formation des élus autour des thématiques suivantes :
 - fonctionnement et compétences des collectivités territoriales ;
 - finances publiques et commande publique ;
 - urbanisme et aménagement du territoire ;
 - ressources humaines et management ;
 - transition écologique et développement durable ;
 - communication institutionnelle ;
 - prévention des risques et responsabilités des élus ;
 - législation funéraire ;
- **Autorise** la prise en charge des frais liés aux formations des élus dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur ;
- **Inscrit** les crédits nécessaires au budget communal ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce dispositif ;

VOTE :			
POUR : 27	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

JEUNESSE

10. Projet de Maison des parents – Familles Rurales

Helen BIGOT, adjointe, indique que dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles des Côtes d'Armor, les services de la caisse d'Allocations familiales des Côtes d'Armor (Caf), de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS), de l'Agence Régionale de Santé Bretagne (ARS), du Conseil Départemental des Côtes d'Armor et de la Mutualité Sociale Agricole d'Armorique (MSA), réunis en comité départemental des financeurs, ont décidé de mettre en place une stratégie concertée de déploiement des « Maisons des parents » en Côtes d'Armor, à compter de 2024.

Les « **Maisons des parents** » ont pour mission de regrouper la réponse parentalité dans un même lieu pour la rendre plus accessible à l'ensemble des parents et améliorer sa visibilité. Ces lieux visent à promouvoir une prise en charge globale de l'accompagnement des parents.

Pour le département des Côtes d'Armor, l'association Familles Rurales porte le projet en lien avec les intercommunalités.

Compte rendu - Maison des parents

Coordinateur : M. Christophe Lalain

Porteur du dispositif : Familles Rurales

Territoire concerné : Merdrignac, avec une itinérance sur Le Mené et Plémet.

Présentation du dispositif

La Maison des parents est un dispositif national actuellement en phase d'expérimentation. Elle a vocation à devenir le guichet unique des parents pour toutes les questions liées à la parentalité sur le territoire.

Le dispositif prévoit une double entrée : une à destination des professionnels (PMI, psychologues, etc.) et une autre dédiée aux parents.

Côté professionnel, la Maison des parents pourra accueillir des permanences dans différents lieux du secteur Est de l'intercommunalité.

L'objectif est de proposer une forme de mobilité inversée et de rendre plus lisible l'offre liée à la parentalité.

Pour les parents, il s'agit de créer un lieu qu'ils pourront s'approprier et dans lequel ils pourront être à l'initiative des actions proposées.

Ce lieu se veut également un espace de pair-aidance, permettant à chacun de venir chercher de l'aide ou partager son expérience.

Développement du projet

Des échanges sont en cours avec les collectivités du territoire, notamment Merdrignac et Plémet. Un projet de café des parents pourrait être développé dans le cadre du TER (Territoire Éducatif Rural).

M. Lalain sera présent lors de plusieurs manifestations locales afin de faire connaître le projet : Fêtes des écoles, Festi Famille du 17 juin et Sport Nature du 28 juin.

Le projet nécessite un local comprenant deux pièces : une destinée à l'accueil des parents et une autre pour les professionnels. Aucun travaux importants ne sont envisagés en raison de contraintes budgétaires.

Des parents de Merdrignac participent activement à la construction du projet. L'ouverture envisagée est de deux jours et demi par semaine. Les jours d'ouverture restent à définir.

Informations complémentaires

Les jeunes du foyer assurent la communication autour du projet et participeront à Festi Famille, notamment pour la restauration.

Une réflexion est également menée afin d'accompagner les jeunes qui poursuivent leurs études dans les grandes villes, notamment dans l'utilisation du train.

Le foyer compte actuellement 60 adhésions annuelles.

ALSH

Mme Marie-Annick Collette a présenté les informations relatives à l'ALSH.

Le centre sera ouvert du 6 juillet au 28 août.

Les inscriptions se feront sur rendez-vous du 6 au 19 juin.

Un minimum de trois jours de présence est requis pour l'inscription d'un enfant.

Le centre dispose de 80 places. Lors de la réunion d'information, 89 familles se sont déplacées pour retirer un dossier d'inscription.

Madame Isabelle GORE CHAPEL, Maire, demande si la commune du Mené a également été sollicitée et interroge Madame Isabelle LE GALL à ce sujet.

Madame Isabelle LE GALL rappelle qu'à l'origine, il s'agit d'un projet porté par Loudéac Communauté, lequel n'a pas abouti. Elle précise que c'est ensuite l'association Familles Rurales qui s'est saisie de ce projet. Elle souligne toutefois qu'il subsiste de nombreuses incertitudes concernant le financement ainsi que le lieu d'implantation, et regrette l'absence de concertation à l'échelle du bassin de vie. Elle appelle par ailleurs à la prudence dans la conduite de ce dossier, estimant que, malgré la bonne volonté des intervenants, plusieurs zones d'ombre demeurent. Elle considère qu'il convient d'éviter des investissements trop importants dans la réhabilitation de bâtiments et évoque plutôt la possibilité de mobiliser des locaux communaux existants.

Madame Isabelle GORE CHAPEL, Maire, précise que, selon elle, ce projet pourrait entrer en concurrence avec le projet éducatif rural, auquel les élus sont par ailleurs conviés lors de la signature prévue ce mois-ci. Elle estime qu'il convient d'éviter tout doublon entre ces dispositifs, leurs objectifs semblant similaires, et indique avoir conseillé aux différents acteurs d'échanger afin de faire un point commun sur leurs démarches.

11. Conseil Communautaire des Jeunes

Rapporteur : Helen BIGOT

Conseil Communautaire des Jeunes

Tous les jeunes nés en 2013 peuvent s'inscrire afin de devenir membres du Conseil communautaire des jeunes.

Les élus sont désignés pour une durée de deux ans. Leurs missions sont les suivantes :

- Représenter les jeunes de leur commune au sein de l'instance communautaire.
- Proposer des projets solidaires en faveur de la jeunesse du territoire.
- Découvrir et valoriser les richesses du patrimoine local.



Tu es né-e en 2013 ou 2014 et tu habites sur le territoire de Loudéac communauté
POSE TA CANDIDATURE AVANT LE 29 MAI !

CONTACTS

CIAS/Structure Info Jeunes
Loudéac communauté - Bretagne Centre
 4/6 bd de la gare 22600 LOUDÉAC • 07 64 38 94 68 • ci@loudéac-communaute.bzh
www.bretagnecentre.bzh








EVENEMENTIEL

12. Festivités du 13 juillet - Organisation

Rapporteur : Christelle COCHON

Christelle COCHON, adjointe, fait part du compte rendu de la réunion du 27 mai - Organisation du feu d'artifice du 13 juillet :

Participants

- Athlé 22 : M. Garnier
- Amicale des sapeurs-pompiers : M. Copin, Mme Badouard
- Le Val de Landrouet : M. Cluzeau
- Membres de la commission événementielle : Magali Launay, Elvina Soquet, Caroline Lecoq, Helen Bigot, Ludovic Le Collinet, Frédéric Massoutier, Cédric Poilvert.
- Excusée : Manon Gallet-Guérin.

Déroulement de la manifestation

Le spectacle pyrotechnique se déroulera le lundi 13 juillet sur le site habituel du Val de Landrouet.

1re partie – À partir de 19 h

L'animation sera assurée par l'Athlé 22 avec l'organisation du traditionnel repas moules-frites.

Dans ce cadre, l'association sollicite la mise à disposition de chapiteaux loués auprès des comités des Chapelles Sainte-Brigitte et Sainte-Philomène. Ceux-ci seront installés le samedi soir et démontés tôt le mardi matin.

Les barrières de sécurité seront mises en place et gérées conjointement par l'Athlé 22 et les sapeurs-pompiers.

La mairie mettra à disposition les tables, bancs, chaises, barnums ainsi que 300 plateaux. Cette logistique sera assurée par les services techniques sous la responsabilité de Sébastien Rigollé.

L'Athlé 22 assurera également l'organisation du moment convivial de l'apéritif. La buvette de l'association cessera son activité à l'issue du service du repas.

La fanfare de Quédillac-Plumaugat animera la soirée pour un montant de 500 €.

Une offre de restauration complémentaire sera proposée par l'Amicale des sapeurs-pompiers (galettes-saucisses, frites et crêpes).

2e partie – 23 h

Tir du feu d'artifice.

3e partie – À partir de 23 h 30

Bal disco animé par Jordan Bernard.

Buvettes et restauration rapide

L'achat des consommations s'effectuera au moyen de jetons vendus par les sapeurs-pompiers.

Plusieurs affiches seront installées sur le site afin d'informer le public de l'arrêt de la vente des jetons et de la vente d'alcool.

Horaires de fermeture

L'animation musicale prendra fin à 2 h du matin. Le site rouvrira à 3 h.

Organisation du site et sécurité

Des conteneurs mis à disposition par LCBC seront installés pour les différentes associations participantes.

Un parking réservé aux personnes à mobilité réduite sera aménagé.

L'accès au site sera fermé à la circulation à partir de 18 h, en partie basse du rond-point ainsi qu'au niveau de la place de la Madeleine.

Des passages de la gendarmerie sont prévus tout au long de la soirée ainsi qu'à la clôture de la manifestation afin de veiller au maintien de l'ordre et à la sécurité du public.

Monsieur Cédric Poilvert, présent lors de la réunion, souhaite savoir si la demande de l'AS22 relative à la prise en charge des chapiteaux par la mairie a été acceptée.

Madame Christelle Cochon, adjointe, indique qu'au regard des délais contraints, il n'est pas possible de répondre favorablement à cette demande pour cette année. Elle précise toutefois que cette question pourra être réexaminée l'année prochaine.

A ce sujet, Monsieur Dominique DAUNAY souhaite, en lien avec plusieurs associations, que la commune puisse envisager l'acquisition de barnums, indiquant qu'il peut parfois être difficile pour les communes d'en louer, tant sur le plan technique que financier.

Madame Christelle COCHON précise que plusieurs associations locales proposent déjà ce service, ce qui leur permet d'amortir leurs équipements.

Monsieur Dominique DAUNAY souligne néanmoins que la location n'est pas toujours possible, notamment pour des raisons financières.

Madame Isabelle GORE CHAPEL indique que des devis seront réalisés afin d'étudier cette demande.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Dominique DAUNAY souhaite aborder deux points.

Il s'interroge, en premier lieu, sur la piscine, indiquant entendre diverses informations, parfois peu rassurantes, concernant son état, et demande des précisions à ce sujet.

Il évoque, en second lieu, la possibilité pour la collectivité d'acquérir des pinces de ramassage des déchets, estimant qu'il serait utile d'en mettre à disposition, notamment pour les actions régulières de nettoyage.

Madame le Maire répond en ce qui concerne la piscine que la visite préalable à l'ouverture aura lieu dans les prochains jours et que l'inauguration est prévue le 28 juin. Elle précise que la piscine est actuellement en eau et que son étanchéité est confirmée. Elle ajoute que Loudéac Communauté a fait le choix d'offrir une entrée à la piscine à tous les enfants des écoles du bassin de vie Hardouinais Mené.

Concernant la seconde demande, elle indique qu'il conviendra d'étudier l'acquisition de pinces supplémentaires afin de les mettre à disposition en mairie.

- Madame le Maire souhaite revenir sur deux sujets. Elle informe premièrement le conseil municipal concernant le zonage de l'ARS. À la suite d'un courrier adressé à l'Agence Régionale de Santé, le zonage de la commune a été reclassé en ZIP (zone d'intervention prioritaire). Elle précise qu'il s'agit d'une évolution favorable pour la commune et souhaite en informer les élus.

Madame Isabelle LE GALL indique avoir constaté ce changement et s'étonne de ne pas avoir été informée en retour, notamment suite à l'envoi d'un courriel faisant suite à la visioconférence relative au zonage avec l'ARS où elle a invité Madame Le Maire à solliciter une dérogation. D'ailleurs, Madame LE GALL rappelle que la carte et le zonage seront actés uniquement le 8 juillet par la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) et qu'il s'agit en attendant d'un classement provisoire. Elle précise avoir pris le temps dans l'intérêt de la commune, d'assister à cette visioconférence, en avoir réalisé une synthèse et l'avoir transmise à l'ensemble des Elus, seul Mr Frédéric Massoutier lui a répondu en la remerciant. Elle tenait à le remercier en retour. Elle regrette un manque d'information sur les démarches engagées et estime que cela aurait mérité un meilleur partage. Elle ajoute qu'elle s'interroge sur le rôle des élus dans le suivi de ce dossier compte-tenu de la faible représentation des élus à la visio.

Madame Isabelle GORE CHAPEL remercie Madame LE GALL pour ses éléments et précise qu'elle n'a effectivement pas pu participer à la visioconférence en raison d'une urgence liée à la gestion des ressources humaines en mairie.

Elle indique ne pas avoir effectué de retour immédiat, dans la mesure où elle souhaitait également pouvoir rencontrer les médecins afin d'échanger sur le sujet. Elle précise par ailleurs que le directeur de l'ARS s'est montré à l'écoute et a bien pris en compte la demande formulée par la commune.

- Madame le Maire souhaite aborder un second point relatif à la RN164 et à la voie de substitution. Elle informe l'assemblée que plusieurs réunions et rencontres ont été organisées avec les agriculteurs, riverains et entreprises concernées. Elle précise qu'un courrier récapitulatif sera transmis aux élus afin de les informer des échanges.

Madame Isabelle LE GALL s'interroge sur les modalités de participation à ces réunions.

Madame le Maire indique que Monsieur Pascal BAZIN était présent en tant qu'agriculteur, mais qu'il a quitté la présentation du projet en cours de séance.

Madame Isabelle LE GALL estime qu'il n'y a pas lieu de relancer le débat sur ce point et précise que Monsieur BAZIN était libre de ses choix au regard, selon elle, du comportement et des propos qu'elle juge inappropriés de Madame le Maire à son égard.

Madame le Maire répond qu'il s'agit de son ressenti uniquement.

Monsieur Dominique DAUNAY demande si le préfet s'est rendu sur place afin de constater le trafic de véhicules traversant le centre-bourg.

Madame le Maire indique que ce déplacement n'a pas eu lieu à ce stade, malgré les sollicitations de la commune.

- Jean-Louis MAREHTEUX a exprimé les mots suivants :
« Je souhaite prendre la parole au nom de la commune de St Launeuc
Je suis aujourd'hui le seul élu de cette assemblée issu de la majorité des voix exprimées à St Launeuc lors des dernières élections. A ce titre, je me sens légitime et considère qu'il est de mon devoir de porter ici, la parole, les inquiétudes mais aussi les attentes des habitants de notre commune déléguée. Toutefois je ne suis pas dans une logique d'opposition systématique.
RESPECT et MEPRIS j'aimerais reprendre ces deux mots employés publiquement lors et après notre premier conseil municipal parce qu'ils traduisent un réel malaise que beaucoup d'habitants de St Launeuc expriment depuis plusieurs semaines.
Le respect c'est reconnaître l'histoire, l'identité et la voix d'une petite commune qui a choisi de se regrouper sans vouloir disparaître, c'est lui donner une place réelle, une écoute et une représentation dans laquelle les habitants peuvent se reconnaître.
Le respect c'est entendre qu'à St Launeuc près de 80% des électeurs ne se retrouvent pas dans la personne désignée pour les représenter aujourd'hui, élue hélas par une grande majorité de ce conseil. Ce n'est pas une attaque personnelle, juste, un constat démocratique.
Le mépris ensuite, ce n'est pas seulement une question d'indemnité sans doute justifiée aujourd'hui au regard des responsabilités, des délégations ou simplement de la confiance accordée.
Le mépris, c'est lorsque des habitants ont le sentiment qu'on décide pour eux sans réellement les écouter.

C'est lorsque qu'hier encore, ils pouvaient s'adresser à un maire ou un adjoint de leur territoire selon leurs affinités ou leurs besoins et qu'aujourd'hui beaucoup ne savent plus vers qui se tourner. C'est ce sentiment qui remonte du terrain et qu'il est dangereux d'ignorer.

Je souhaite aussi évoquer un sujet plus sensible mais qui participe au malaise perçu chez de nombreux habitants de notre petite commune.

La personne que vous avez désignée pour représenter St Launeuc a été engagée dans un collectif opposé à la création de la commune nouvelle ; Chacun est bien sur libre de ses opinions. Cependant cette opposition s'est exprimée dans un contexte plutôt virulent. Notre commune a connu des dégradations de panneaux liés à la commune nouvelle. Plus anciennement encore nous avons connu des actes de dégradations dans le cadre du dossier ANTI-CHENIL.

Ces épisodes ont laissé des traces et ont divisé inutilement les habitants.

C'est pourquoi, l'installation récente d'une structure en plein centre bourg représentant un cerf, et inévitablement la chasse à courre interroge certains habitants. Sous prétexte de labellisation villes et villages fleuris cette sculpture pose question et j'espère réellement qu'il s'agit d'une démarche maladroite ou d'une initiative dont la portée symbolique sur St Launeuc n'a pas été pleinement mesurée. J'espère sincèrement que ce n'est pas la volonté d'entretenir des rancœurs, des tensions ou de rouvrir des blessures d'hier.

Par contre depuis son installation plusieurs habitants m'ont interrogé.

Qui a pris cette décision, selon quels critères et quel en a été le coût pour la collectivité, des questions légitimes auxquelles je n'ai malheureusement pas été en mesure de répondre. Seulement, que cette acquisition ne figurait dans aucun programme électoral et qu'à ma connaissance, elle n'avait fait ni l'objet d'une commission, ni d'échange permettant aux élus d'en débattre. Je ne mets pas en cause le projet lui-même, je constate simplement qu'en tant qu'élus lorsque des habitants m'interroge sur son origine, ses objectifs ou son coût je ne dispose d'aucun élément à leur communiquer.

Je tiens absolument à préciser que mes propos ne sont dirigés contre personne en particulier.

Par droiture, je reconnais que si les équilibres électoraux avaient été différents et que la liste d'opposition de Dominique Daunay avait bénéficié d'un report favorable, nous aurions probablement une situation comparable voire plus marquée encore pour St Launeuc.

Au regard des résultats l'équilibre idéal pour St Launeuc aurait été évidemment le renouvellement de l'équipe sortante.

Mais j'ajouterai par honnêteté surtout envers ma commune qu'au lendemain du premier tour et conscient de l'enjeu, j'avais suggéré à Eric Robin de revoir l'ordre de sa liste afin d'augmenter les chances de conserver une représentation correspondante à l'expression des électeurs de St Launeuc.

Il m'avait simplement répondu que sa priorité était Merdrignac et qu'il ne souhaitait rien modifier.

Je ne rappelle pas cet échange pour distribuer des responsabilités justes pour montrer que la représentation et un certain mépris dépasse les clivages actuels.

Le respect dont il est question dans les publications récentes ne se décrète pas il se construit.

C'est pourquoi je souhaiterais qu'on s'interroge sur les moyens de garantir aux habitants de notre petite commune déléguée si petite soit-elle, une écoute, pour qu'ils se sentent considérés et associés aux priorités de la vie communale.

Parce que ma Priorité est St Launeuc c'est le message que je souhaitais porter devant ce conseil. Merci pour votre écoute. »

Madame Isabelle GORE CHAPEL remercie Monsieur Jean-Louis MARETHEUX pour son intervention et la sincérité de ses propos. Elle précise que, selon elle, la sculpture du cerf fait référence à la grande forêt de cervidés présente sur le territoire et non à la chasse à courre, cette interprétation correspondant à sa vision du projet.

Madame Nathalie PIETO, maire déléguée de Saint-Launeuc, indique exercer désormais son activité professionnelle à 80 % et assurer une présence en mairie de Saint-Launeuc

chaque mercredi. Elle se dit tout à fait disposée à échanger avec Monsieur Jean-Louis MARETHEUX ainsi qu'avec les administrés.

Concernant les parterres et le cœur de bourg, elle estime qu'il convient de retravailler l'existant et de procéder à des actions de nettoyage. Elle considère que l'obtention de la quatrième fleur est actuellement fragilisée et évoque un manque d'entretien et de suivi au cours des dernières années. Elle précise travailler à la remise à niveau du fleurissement du cœur de bourg, en lien avec Annie, afin de valoriser à nouveau la commune dans le cadre du label.

Suite aux remarques de Monsieur Marétheux indiquant que les habitants ne s'y retrouvaient plus dans l'organisation actuelle, Madame Pioto a rappelé que cette situation est également liée à la fusion, projet dont Monsieur Marétheux était l'un des porteurs dans le cadre de la création de la commune nouvelle. Par ailleurs, lors du conseil d'installation, Madame Pithon avait la possibilité de se porter candidate. Aujourd'hui, il faut avancer avec cette nouvelle organisation et cette nouvelle équipe.

AGENDA

Lundi 8 juin à 18h00	Commission extra-municipale Commerce et marché
Mardi 9 juin à 18h30 à Saint-Launeuc	Commission ruralité, chemins, commission agricole et biodiversité
Mercredi 10 juin à 18h00	Lancement Exposition Benoit Feron
Samedi 13 juin	Elections Conseil Communautaire des Jeunes
12 au 14 juin	Tournoi International de Guerlédan
Dimanche 14 juin	Défilé « Les anciennes de Merdrignac »
Mercredi 17 juin	Festi Famille – Pole de proximité
Jeudi 18 juin à 18h00	AG du Bourgneuf au PMS
Jeudi 18 juin à 20h	AG – Familles Rurales – Salle de la Madeleine
Vendredi 19 juin	Kermesse de Ste Anne
Samedi 20 juin	Fête de la musique « Amis du vieux bourg »
Mardi 23 juin à 18h00	Commission Economique, Touristique, urbanisme et patrimoine
Mercredi 24 juin	Chorale l'EMIM sur le marché
Mercredi 24 juin à 17h00	Signature Territoire Educatif Rural
Jeudi 25 juin à 17h30	CA du GIP Régine Angée
Jeudi 25 juin à 19h30	AG de l'ADMR
Vendredi 26 juin	Fête de l'école Le Petit Prince

Dimanche 28 juin	Sport Nature, Val de Landrouet avec Loudéac Communauté + Inauguration Aquaval
Jeudi 2 juillet à 17h00	CA du CCAS
Jeudi 2 juillet à 18h30	Commission enfance, Jeunesse, Education et sport
Mardi 7 juillet	Défi de l'eau – Loudéac Communauté
Mercredi 8 juillet à 20h00	Conseil Municipal

RAPPEL - Enquête publique modification n°3 du PLUI

LIEUX D'ENQUETE	ADRESSE	HORAIRES D'OUVERTURE	JOURS ET HORAIRES DES PERMANENCES DE LA COMMISSAIRE ENQUETRICE
Loudéac communauté Bretagne Centre	4 et 6 Boulevard de la Gare 22600 LOUDEAC	Du lundi au jeudi : 8h30/12h, 13h30/17h30 Le vendredi : 8h30/12h, 13h30/16h30	Lundi 6 juillet 2026 de 14h à 17h
Merdrignac	28 Rue Philippe Lemercier 22230 Merdrignac	Lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 8h30/12h30, 13h30/17 Mardi : 8h30/12h30 Samedi : 9h/12h	Mercredi 3 juin 2026 de 9h à 12h

Fin de séance : 21h35

Le présent procès-verbal a été arrêté par le conseil municipal lors de sa séance du 08 juillet 2026

Mme PIETO Nathalie,
Secrétaire de séance



Mme GORÉ CHAPEL Isabelle,
Maire de Merdrignac

